

L'R NA JOIE

MENSUEL NO 173

6 JUIN 1991

sous le patronage de
l'ASBL ERNAGE ANIMATION



RAPID ERNAGEOIS

1971 - 1991 ... vingt ans déjà que, lassés des parties sans enjeu, quelques mordus du foot ont fondé le Rapid Ernageois.

Contre vent et marées, le club a franchi allègrement le cap de ces vingt ans.

Cet anniversaire a été l'occasion d'évoquer les souvenirs et de rassembler ceux qui ont oeuvré à la réussite du club. Nombreux furent-ils à participer aux activités prévues. Subjugués par la compétence et l'enthousiasme des musiciens de la Fanfare Royale, personnalités, sympathisants et membres ont exprimé leur fidélité au Rapid Ernageois lors du verre de l'amitié.

Ce fut une belle soirée, une de plus dans la longue vie du club.

Qu'il nous soit permis de remercier Monsieur le Curé, les dirigeants de la Royale Pelote Ernage, du Comité des fêtes, de l'ASBL ERNAGE ANIMATION et les personnes qui ont voulu témoigner, par leur présence ou leur travail, leur amitié au Rapid.

Nous mentionnerons aussi la réussite des tournois ou de la soirée "Manoir": un ambiance saine due au comportement remarquable de notre jeunesse a contribué au succès de ces activités. Nous avons foi en cette jeunesse qui devrait relever le gant ou reprendre le flambeau.

Jean-Marie HENRY

P E R D U vers le 17 - 18 mai 91, un perroquet vert (Amazone) front bleu, joue jaune.

Si vous l'avez aperçu ou trouvé, auriez-vous l'amabilité de m'en avvertir. Je vous en remercie d'avance.

LABAR Louis - Tél: 61.17.68

PROCHAIN R NA JOIE LE 13 JUILLET 1991
Insertions cloturées le 5 juillet

FEDERATION NAMUROISE DES MUTUALITES CHRETIENNES.

SOCIETE N° 30 " LES OUVRIERS REUNIS à ERNAGE "

PERMANENCE : Rue Omer Piérard 124 les 1er et 3è mardis
(non fériés) du mois, de 16 à 19 heures.

ASSURANCE VOYAGE A L'ETRANGER.

1. Avantage de notre Assurance Supplémentaire.

- Qui a droit ?

Tous les affiliés de la Fédération de Namur en ordre de paiement de cotisations d'Assurance Supplémentaire (ou Ass.libre Petits Risques) - Même pour les Indépendants GROS RISQUES.

- Pour quels pays ?

Tous les pays des 5 continents.

2. Contenu du Produit:

Son champ d'action.

Sa couverture.

sont repris dans un dépliant.

3. Quels documents à demander ?

- Un badge "World Assistance Card" pour tous les pays, plus le dépliant.

- Un badge "World Assistance Card" plus le dépliant, le tout accompagné obligatoirement :

d'un E.111 pour Espagne, Angleterre, Italie;

d'un b.Tun 11 pour la Tunisie;

d'un B.T. 8 pour la Turquie;

d'un B.Y. 11 pour la Yougoslavie.

- Pour la France: le E.111 n'est pas obligatoire sauf si le membre l'exige.

4. Le Badge.

Quel est le délai de validité.

Il n'existe aucun délai de validité : le badge n'est en fait qu'un document d'identification comportant en outre la référence à la Centrale d'Alarme.

5. Comment utiliser le Badge ? Quelques conseils.

- A présenter à chaque demande, mais ne jamais s'en dessaisir.

S.1. Soins ambulatoires peu coûteux.

- L'affilié peut les régler lui-même. Dans ce cas, il aura soin d'exiger des factures acquittées ainsi que les ordonnances médicales s'il y a eu prescription de médicaments, de soins de kiné, d'infirmière, d'analyses ou de transport en ambulance.

-En plus pour la France, la Tunisie, l'Italie et l'Algérie, il y a lieu de conserver les petites vignettes détachables qui se trouvent sur les boîtes de médicaments.

-Seuls les documents originaux peuvent être pris en considération.

-On peut, toutefois, contacter la Centrale d'Alarme.

S.2. Soins ambulatoires importants / Hospitalisation / Accident.

-S'il s'agit d'une hospitalisation, d'un accident ou qu'il y a dépenses importantes, il faut obligatoirement téléphoner sans délai à la Centrale d'Alarme (cfr. No d'appel sur les badges et dépliants).

Les instructions données par la Centrale d'Alarme devront être suivies attentivement, afin de ne pas compromettre le règlement ultérieur.

6. Que faut-il faire pour être remboursé en Belgique ? (Cas visé au point S.1.)

-Compléter le questionnaire (qui est à me réclamer) dûment établi au nom de la personne qui a reçu les soins.

-Y joindre les pièces justificatives originales des dépenses accompagnées le cas échéant des prescriptions médicales et vignettes pharmaceutiques.

N.B. Si une attestation des interventions est nécessaire pour un autre organisme comme EUROP - TOURING - MONDIAL - Assistance ou autres, le préciser à la case 10.

7. Attention ! Refus.

-Le séjour doit être à caractère récréatif et non professionnel (les étudiants en séjour linguistique pourraient se voir refuser l'intervention).

-Pas d'intervention supplémentaire pour les séjours dépassant 3 mois; il est nécessaire que les personnes ayant l'habitude de "longs séjours" soient en possession des documents prévus par les pays liés avec nous par convention.

-Pas d'intervention supplémentaire pour les patients qui poursuivent à l'étranger un traitement commencé en Belgique car les conditions d'imprévisible et d'urgence ne sont pas remplies.

Eugène DEHOUX.

INTER GEMBLoux WAVRE

Durant le mois de juillet, il n'y aura pas cours de judo. Ceux-ci reprendront au mois d'août.

Cependant, nous envisageons d'organiser un stage à la salle "La Concorde" du mardi 30 juillet au vendredi 2 août inclus de 9h30 à 16h30.

Ces quatre jours ne seront pas uniquement consacrés au judo mais aussi à d'autres sports, à des jeux et à des promenades.

Le midi, les enfants pourront prendre leur repas à la salle s'ils le désirent.

Ce stage est accessible aux enfants âgés de 6 à 14 ans pratiquant le judo ou non. S'ils sont judokas, leur grade ne devra pas dépasser la ceinture orange.

Le coût de ce stage se situerait aux environsⁿ de 1250 F.

Nous clôturerons cette semaine par une soirée italienne qui réunira enfants, parents et amis.

Tout ceci n'est qu'une ébauche, pour concrétiser cette idée, il faut un minimum de participants.

Si cette proposition vous intéresse veuillez contacter au plus tôt les responsables : Marc LAMPROYE, M.Christine NOEL, tél. 081/61.14.55

ATTENTION : DERNIER RAPPEL !!!

Pour les pièces d'1 franc en cupre-nickel type 1948, cesseront d'avoir cours légal à partir du 1er septembre 1991. Les pièces retirées de la circulation pourront être échangées contre des monnaies coursables, jusqu'au 31 décembre 1991 inclus, aux guichets de la Banque Nationale de Belgique à Bruxelles et en province.

*** A partir du 1er janvier 1992, elles seront définitivement sans valeur.

*** Elles seront acceptées, jusqu'au 15 novembre 1991 inclus, par les percepteurs des postes.

Anne-Marie

PLAINE DE VACANCE 91.

Déjà ! un an est si vite passé, que si nous ne nous secouons pas un peu, nous préparerions la plaine 92 !

Mais non, c'est bien la plaine 91 qui débutera le 12 août et se terminera en apothéose comme d'habitude par le souper de la plaine le vendredi 30 août.

Que vous dire; parler des animateurs, des innovations, du camp, du bassin, des ateliers, des jeux enfin tout le cocktail qui fit le succès des années précédentes. Le théâtre sera à la mode cette année une création peut être ! On verra cela à l'immagination des enfants et au dynamisme des animateurs.

Nous vous rappelons que la ville de Gembloux et l'ASBL Ernage Animation aident avec beaucoup de générosité les finances de la plaine. Ce geste nous fait grand plaisir et nous aide moralement à continuer la plaine... Nous les remercions tout deux de leur soutien. Grace à cela les prix n'ont pas bougé cette année.

Par famille: une présence	80 F
deux présences	80 F + 60 F
trois présences	80 F + 60 F + 40 F

et ainsi de suite, c'est la présence par famille qui compte.

Les heures d'ouverture seront de 9h à 16h avec possibilité de garderie dès 8h30 et jusqu'à 16h30.

Le lieu sera comme d'habitude la cure et ses jardins.

Voilà je crois que tout est dit, il ne vous reste plus chers parents qu'à nous faire confiance et nous apporterons à nos enfants un développement et un plus ! à des vacances que nous voulons pleines d'un enrichissement humain et convivial.

Pour tout complément d'information ou des problèmes quelconques je suis à votre disposition.

Monique LACROIX-JACQMIN
215 Chée de Wavre 5030 ERNAGE
Tél : 61.20.07